

LXXVI. Son orgueil. Son despotisme

(1) L'emportent néanmoins dans la balance des actions et des paroles qui prouvent chez lui l'abus de la toute-puissance et qui semblent justifier sa mort. (2) Non content d'accepter des honneurs excessifs, comme le consulat répété, la dictature et la censure des moeurs à perpétuité, sans compter le prénom d'imperator, le surnom de Père de la patrie, une statue parmi celles des rois, une estrade dans l'orchestre, il souffrit encore qu'on lui en décernât qui dépassent la mesure des grandeurs humaines. Il eut un siège d'or au sénat et dans son tribunal; il eut, dans la procession du cirque, un char et un brancard sacré; il eut des temples et des autels, et des statues auprès de celles des dieux; comme eux il eut un lit de parade; il eut un flamine; il eut des luperques, et enfin le privilège de donner son nom à un mois de l'année. Il n'est pas de distinction qu'il ne reçût selon son caprice, et qu'il ne donnât de même. (3) Consul pour la troisième fois et pour la quatrième, il n'en prit que le titre, se contenta d'exercer la dictature qu'on lui avait décernée avec ses consulats, et ces deux années-là, il désigna deux consuls suppléants pour les trois derniers mois. Dans l'intervalle il n'assembla les comices que pour l'élection des tribuns et des édiles du peuple; il établit des préfets propréteurs, pour administrer, en son absence, les affaires de la ville. (4) Un des consuls étant mort subitement la veille des calendes de janvier, il revêtit de cette magistrature vacante, pour le peu d'heures qui restaient, le premier qui la demanda. (5) C'est avec le même mépris des usages consacrés qu'il attribua des magistratures pour plusieurs années, qu'il accorda les insignes consulaires à dix anciens préteurs, qu'il fit entrer au sénat des gens qu'il avait gratifié du droit de cité et même quelques Gaulois à demi barbares; (6) qu'il donna l'intendance de la monnaie et des revenus publics à des esclaves de sa maison; (7) qu'il abandonna le soin et le commandement des trois légions laissées par lui dans Alexandrie, à Rufion, fils d'un de ses affranchis, et l'un de ses mignons.

LXXVII. Orgueil de ses discours

(1) Il lui échappait publiquement, comme l'a écrit Titus Ampius, des paroles qui ne marquaient pas moins d'orgueil que ses actes. Il disait "que la république était un mot sans réalité, sans valeur; que Sylla s'était conduit comme un ignare en déposant la dictature; que les hommes devaient lui parler désormais avec plus de respect, et regarder comme loi ce qu'il dirait." (2) Il en vint même à ce point d'arrogance, de répondre à un haruspice qui lui annonçait des présages funestes et qu'on n'avait pas trouvé de coeur dans la victime, "que les présages seraient plus favorables quand il voudrait, et que ce n'était point un prodige si une bête n'avait pas de coeur."

LXXVIII. Son mépris pour le sénat

(1) Mais voici ce qui attira sur lui la haine la plus violente et la plus implacable. (2) Les sénateurs étant venus en corps lui présenter une foule de décrets les plus flatteurs, il les reçut assis devant la temple de Vénus Genetrix. (2) Quelques écrivains disent que Cornelius Balbus le retint quand il voulut se lever; d'autres, qu'il n'en fit même pas le mouvement, et que Gaius Trebatius l'ayant averti de se lever, il jeta sur lui un regard sévère. (4) Ce dédain parut d'autant plus intolérable, que lui-même, dans un de ses triomphes, avait manifesté une vive indignation de ce qu'au moment où son char passait devant les sièges des tribuns, seul dans tout le collège Pontius Aquila fût resté assis. Il s'était même écrié: "Tribun Aquila, redemande-moi donc la république;" et pendant plusieurs jours, il n'avait rien promis à personne qu'en y mettant cette condition: "Si toutefois Pontius Aquila le permet."

LXXIX. Tentatives qui sont faites pour le nommer roi

(1) À ce cruel outrage fait au sénat, il ajouta un trait d'orgueil encore plus odieux. (2) Il rentra dans Rome, après le sacrifice des Fêtes latines, lorsque, au milieu des acclamations excessives et inouïes du peuple, un homme, se détachant de la foule, alla poser sur sa statue une couronne de laurier, nouée par devant d'une bandelette blanche. Les tribuns de la plèbe Epidius Marullus et Caesetius Flavius firent enlever la bandelette et conduire l'homme en prison. Mais César, voyant avec douleur que cette allusion à la royauté eût si peu de succès, ou, comme il le prétendait, qu'on lui eût ravi la gloire du refus, apostropha durement les tribuns, et les dépouilla de leur pouvoir. (3) Jamais il ne put se laver du reproche déshonorant d'avoir ambitionné le titre de roi, quoiqu'il eût répondu un jour au peuple, qui le saluait de ce nom: "Je suis César et non pas roi," et qu'aux Lupercales il eût repoussé et fait porter au Capitole, sur la statue de Jupiter Très Bon et Très Grand, le diadème que le consul Antoine essaya, à plusieurs reprises, de placer sur sa tête, dans la tribune aux harangues. (4) Bien plus, différents bruits coururent: il devait, disait-on, transporter à Alexandrie ou à Troie les richesses de l'empire, après avoir épuisé l'Italie par des levées extraordinaires, et laissé à ses amis le gouvernement de Rome. On ajoutait qu'à la première assemblée du sénat, le quindécemvir Lucius Cotta devait proposer de donner à César le nom de roi, puisqu'il était écrit dans les livres Sibyllins que les Parthes ne pouvaient être vaincus que par un roi.

LXXX. Conjuration tramée contre lui. Dispositions du peuple

(1) Les conjurés, craignant d'être obligés de donner leur assentiment à cette proposition, y virent une raison de hâter

l'exécution de leur entreprise. (2) Ils se réunirent donc tous, et mirent en commun des résolutions jusqu'alors distinctes et qui n'avaient été conçues que dans des réunions de deux ou trois personnes. Le peuple même était alors mécontent de la situation de l'État; il laissait voir en toute occasion sa haine pour la tyrannie, et demandait des libérateurs. (3) Quand César admit des étrangers au sénat, on placarda l'affiche: "À tous, salut; que personne ne montre aux nouveaux sénateurs le chemin du sénat." On chanta aussi dans les rues de Rome:

Après avoir triomphé des Gaulois, César les fait entrer à la curie,
Les Gaulois ont quitté leurs braies pour prendre le laticlave.

(4) Au théâtre, le licteur ayant annoncé, selon l'usage, l'entrée du consul Quintus Maximus, que César avait nommé suppléant pour trois mois, on lui cria de tous côtés "qu'il n'était pas consul." (5) Après la destitution des tribuns Caesetius et Marullus, on trouva, à la première assemblée des comices, beaucoup de bulletins qui les nommaient consuls. (6) On écrivit sous la statue de Lucius Brutus: "Plût aux dieux que tu vécut!" et sous celle de César:

Brutus, pour avoir chassé les rois, a, le premier, été fait consul;
Cet homme, pour avoir chassé les consuls, a finalement été fait roi.

(7) Le nombre des conjurés s'élevait à plus de soixante; Gaius Cassius et les deux Brutus (Marcus et Decimus) étaient les chefs. (8) Ils délibérèrent d'abord si, divisant leurs forces, les uns le précipiteraient du pont, pendant les comices du champ de Mars et au moment où il appellerait les tribus aux suffrages, tandis que les autres l'attendraient en bas pour le massacrer, ou bien s'ils l'attaqueraient dans la voie Sacrée ou à l'entrée du théâtre. Mais une réunion du sénat ayant été annoncée pour les ides de mars dans la curie de Pompée, ils s'accordèrent tous à ne point chercher de moment ni de lieu plus favorables.

LXXXI. Présages de sa mort

(1) Cependant des prodiges manifestes annoncèrent à César le meurtre qui allait avoir lieu. Quelques mois auparavant, les colons conduits à Capoue en vertu de la loi Julia, voulant bâtir des maisons de campagne, détruisirent des tombeaux très anciens, et avec d'autant plus d'empressement qu'ils découvraient, en les explorant, une quantité de vases d'un travail ancien. Ils trouvèrent, dans un tombeau où était, dit-on, enseveli Capys, fondateur de Capoue, une tablette de bronze qui portait, en caractères grecs et dans cette langue, une inscription ainsi conçue: "Quand on aura découvert les ossements de Capys, un descendant d'Iule périra de la main de ses proches, et sera bientôt vengé par les malheurs de l'Italie." (3) Pour qu'on ne croie pas que c'est là une fable inventée à plaisir, je citerai mon autorité, Cornelius Balbus, un ami très intime de César. (4) Quelques jours avant sa mort, ce dernier apprit que les troupes de chevaux qu'il avait consacrés aux dieux avant de passer le Rubicon, et qu'il avait laissés errer sans maître, refusaient toute espèce de nourriture et versaient d'abondantes larmes. (5) De son côté, l'haruspice Spurinna l'avertit, pendant un sacrifice, de prendre garde à un danger qui ne le menacerait pas au-delà des ides de mars. (6) La veille de ces mêmes ides, un roitelet qui se dirigeait, portant une petite branche de laurier, vers la curie de Pompée, fut poursuivi et mis en pièces par des oiseaux de différentes espèces sortis d'un bois voisin. (7) Enfin, la nuit qui précéda le jour du meurtre, il lui sembla, pendant son sommeil, qu'il volait au-dessus des nuages, et une autre fois qu'il mettait sa main dans celle de Jupiter. Sa femme Calpurnie rêva aussi que le faîte de sa maison s'écroulait, et qu'on perçait de coups son époux dans ses bras; et les portes de la chambre s'ouvrirent brusquement d'elles-mêmes. (8) Tous ces présages, et le mauvais état de sa santé, le firent hésiter longtemps s'il ne resterait pas chez lui, et ne remettrait pas à un autre jour ce qu'il avait à proposer au sénat. Mais Decimus Brutus l'ayant exhorté à ne pas faire attendre en vain les sénateurs, qui étaient réunis en grand nombre et depuis longtemps, il sortit vers la cinquième heure. Sur son chemin, un inconnu lui présentait un mémoire où était dévoilée toute la conjuration; César le prit, et le mêla avec d'autres qu'il tenait dans sa main gauche, comme pour les lire bientôt. (9) Plusieurs victimes, qu'on immola ensuite, ne donnèrent que des signes défavorables; mais, bravant ces scrupules religieux, il entra dans le sénat, et dit, en raillant, à Spurinna "qu'il s'inscrivait en faux contre ses prédictions, puisque les ides de mars étaient venues sans amener aucun malheur." - "Oui, répondit l'haruspice, elles sont venues, mais ne sont pas encore passées."

LXXXII. Il est tué dans le sénat

(1) Lorsqu'il s'assit, les conjurés l'entourèrent, sous prétexte de lui rendre leurs devoirs. Tout à coup Tillius Cimber, qui s'était chargé du premier rôle, s'approcha davantage comme pour lui demander une faveur; et César se refusant à l'entendre et lui faisant signe de remettre sa demande à un autre temps, il le saisit, par la toge, aux deux épaules. "C'est là de la violence," s'écrie César; et, dans le moment même, l'un des Casca, auquel il tournait le dos, le blesse, un peu au-dessous de la gorge. (2) César, saisissant le bras qui l'a frappé, le perce de son poinçon, puis il veut s'élancer; mais une autre blessure l'arrête, et il voit bientôt des poignards levés sur lui de tous côtés. Alors il s'enveloppe la tête de sa toge, et, de la main gauche, il en abaisse en même temps un des pans sur ses jambes, afin de tomber plus décentement, la partie inférieure de son corps étant ainsi couverte. (3) Il fut ainsi percé de vingt-trois coups: au premier seulement, il poussa un gémissement, sans dire une parole. Toutefois, quelques écrivains rapportent que, voyant s'avancer contre lui Marcus Brutus, il dit en grec: "Et toi aussi, mon fils!" Quand il fut mort, tout le monde s'enfuit, et il resta quelque temps étendu par terre. Enfin trois esclaves le rapportèrent chez lui sur une

litière, d'où pendait un de ses bras. (4) De tant de blessures, il n'y avait de mortelle, au jugement du médecin Antistius, que la seconde, qui lui avait été faite à la poitrine. (5) L'intention des conjurés était de traîner son cadavre dans le Tibre, de confisquer ses biens, et d'annuler ses actes: mais la crainte qu'ils eurent du consul Marc-Antoine et de Lépide, maître de la cavalerie, les fit renoncer à ce dessein.

LXXXIII. Son testament.

(1) Son testament fut donc ouvert, sur la demande de Lucius Pison son beau-père, et on en fit la lecture dans la maison d'Antoine. César l'avait fait aux dernières ides de septembre, dans sa propriété de Lavicum; il l'avait ensuite confié à la grande Vestale. (2) Quintus Tubéron rapporte que, dans tous ceux qu'il écrivit depuis son premier consulat jusqu'au commencement de la guerre civile, il laissait à Cn. Pompée son héritage, et qu'il avait lu cette clause devant une assemblée de soldats. (3) Mais dans le dernier il nommait trois héritiers; c'étaient les petits-fils de ses soeurs, savoir: Gaius Octavius pour les trois quarts, et Lucius Pinarius avec Quintus Pedius pour l'autre quart. Par une dernière clause, il adoptait Gaius Octavius et lui donnait son nom. Il désignait parmi les tuteurs de son fils, pour le cas où il lui en naîtrait un, plusieurs de ceux qui le frappèrent. Decimus Brutus était aussi inscrit dans la seconde classe de ses héritiers. Enfin, il légua au peuple romain ses jardins près du Tibre, et trois cents sesterces par tête.

LXXXIV. Ses funérailles

(1) Le jour de ses funérailles étant fixé, on lui éleva un bûcher dans le champ de Mars, près du tombeau de Julie, et l'on construisit, devant la tribune aux harangues, une chapelle dorée, sur le modèle du temple de Vénus Genetrix. On y plaça un lit d'ivoire couvert de pourpre et d'or, et à la tête de ce lit un trophée, avec le vêtement qu'il portait quand il fut tué. (2) La journée ne paraissant pas devoir suffire au défilé de tous ceux qui voulaient apporter des offrandes, on déclara que chacun irait, sans observer aucun ordre et par le chemin qui lui plairait, déposer ses dons au champ de Mars. (3) Dans les jeux funèbres, on chanta des vers propres à exciter la piété pour le mort et la haine contre les meurtriers; vers qui étaient tirés du Jugement des armes, de Pacuvius, par exemple:

Les avais-je épargnés, pour tomber sous leurs coups?

et des passages de l'Électre d'Attilius, qui pouvaient offrir les mêmes allusions. (4) En guise d'éloge funèbre, le consul Antoine fit lire par un héraut le sénatus-consulte qui décernait à César tous les honneurs divins et humains, puis le serment par lequel tous les sénateurs s'étaient engagés à défendre la vie du seul César. Il ajouta fort peu de mots à cette lecture. (5) Des magistrats en fonction ou sortis de charge portèrent le lit au forum, devant la tribune aux harangues. (6) Les uns voulaient qu'on brûlât le corps dans le sanctuaire de Jupiter Capitolin; les autres dans la curie de Pompée. Tout à coup, deux hommes, portant un glaive à la ceinture, et à la main deux javelots, y mirent le feu avec des torches ardentes; et aussitôt chacun d'y jeter du bois sec, les sièges et les tribunaux des magistrats, enfin tout ce qui se trouvait à sa portée. (7) Bientôt après, des joueurs de flûte et des acteurs, qui avaient revêtu, pour cette cérémonie, les ornements consacrés aux pompes triomphales, s'en dépouillèrent, les mirent en pièces, et les jetèrent dans les flammes; les vétérans légionnaires y jetèrent en même temps les armes dont ils s'étaient parés pour les funérailles; et même un grand nombre de matrones, les bijoux qu'elles portaient, avec les bulles et les prétextes de leurs enfants. (8) Une foule d'étrangers prirent part à ce grand deuil public, manifestèrent à qui mieux mieux leur douleur, chacun à la manière de son pays. On remarqua surtout les Juifs, lesquels veillèrent même, plusieurs nuits de suite, auprès de son tombeau.

LXXXV. Fureur du peuple contre ses meurtriers

(1) Le peuple, aussitôt après les funérailles, courut avec des torches aux maisons de Brutus et de Cassius, et n'en fut repoussé qu'avec peine. Sur sa route, cette foule tumultueuse rencontra Helvius Cinna, et, par suite d'une erreur de nom, le prenant pour Cornelius, à qui elle en voulait pour avoir prononcé, la veille, un discours véhément contre César, elle le tua, et promena sa tête au bout d'une pique. (2) Plus tard on éleva dans le forum une colonne de marbre de Numidie, d'un seul bloc et de près de vingt pieds, avec cette inscription: "Au père de la patrie"; et ce fut pendant longtemps un usage d'y offrir des sacrifices, d'y former des vœux, et d'y régler certains différends, en jurant par le nom de César.

LXXXVI. Son mépris de la vie. Sa sécurité

(1) Certains de ses parents eurent l'impression que César ne voulait pas vivre davantage, ni se soucier d'une santé qui se détériorait; c'est pourquoi il aurait négligé les avertissements de la religion et les conseils de ses amis. (2) Il en est aussi qui pensent que, rassuré par le dernier sénatus-consulte et par le serment prêté à sa personne, il avait renvoyé une garde espagnole qui le suivait partout, le glaive à la main. (3) D'autres, au contraire, lui prêtent cette pensée, qu'il aimait mieux succomber une fois aux complots de ses ennemis, que de les craindre toujours. Selon d'autres encore, il avait coutume de dire "que la république était plus intéressée que lui-même à son salut; qu'il avait acquis, depuis longtemps, assez de gloire et de puissance; mais que la république, s'il venait à périr, ne jouirait d'aucun repos, et irait s'abîmer dans les effroyables maux des guerres civiles."

LXXXVII. Ses souhaits pour une mort prompte.

(1) Mais ce dont on convient assez généralement, c'est que sa mort fut à peu près telle qu'il l'avait désirée. (2) Car lisant un jour, dans Xénophon, que Cyrus avait donné, pendant sa dernière maladie, quelques ordres pour ses funérailles, il témoigna son aversion pour une mort aussi lente, et souhaita que la sienne fût prompte et subite. La veille même du jour où il périt, à un souper chez Marcus Lepidus, un convive ayant soulevé cette question: Quelle est la fin la plus désirable? "Une mort brusque et inopinée," répondit César.

LXXXVIII. Son apothéose

(1) Il périt dans la cinquante-sixième année de son âge, et fut mis au nombre des dieux, non seulement par le décret qui ordonna son apothéose, mais aussi par la foule, persuadée de sa divinité. (2) Pendant les premiers jeux que donna pour lui, après son apothéose, son héritier Auguste, une comète, qui se levait vers la onzième heure, brilla durant sept jours de suite, et l'on crut que c'était l'âme de César reçue dans le ciel. C'est pour cette raison qu'il est représenté avec une étoile au-dessus de la tête. (2) On fit murer la curie [de Pompée] où il avait été tué; les ides de mars furent appelées jour parricide, et il fut défendu pour jamais d'assembler les sénateurs ce jour-là.

LXXXIX. Destinée commune à ses meurtriers

Presque aucun de ses meurtriers ne lui survécut plus de trois ans, et ne mourut de mort naturelle. Condamnés tous, ils périrent tous, chacun d'une manière différente; ceux-ci dans des naufrages, ceux-là dans les combats: il y en eut même qui se percèrent du même poignard dont ils avaient frappé César.